

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Jean-Louis CHABAUD, Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »,

Certifie qu'une erreur matérielle s'est produite lors de la saisie d'une délibération du conseil communautaire du 16 juin 2026, à savoir :

- Sur la délibération ayant pour objet « Mise à disposition d'un agent du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence auprès de la Communauté de Communes » il convient de rectifier le numéro attribué et de lire : 2026-04-14 en lieu et place de 2026-04-13.

Fait à Saint André les Alpes, le 17 juin 2026

Jean-Louis CHABAUD,
Président de la Communauté de communes
ALPES-PROVENCE-VERDON,
Sources de Lumière

